



DEPUIS
LE 1^{ER} JANVIER 2022

GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposer ses projets de construction et d'aménagement
sur www.redon-agglomeration.bzh/gnau
ou sur le site internet de la commune.

 **Service accessible 24h/24 - 7j/7**
voir mention complète au verso



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



REDON
Agglomération
Bretagne Sud

Un nouveau service pour 30 communes de REDON Agglomération.

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), il est désormais facile de déposer ses demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne :

- ✓ certificat d'urbanisme
- ✓ permis d'aménager
- ✓ permis de démolir
- ✓ déclaration préalable
- ✓ permis de construire
- ✓ déclaration d'intention d'aliéner

Économies de papier, de frais d'envoi, et de temps !

- + SIMPLE,**
le dépôt de la demande d'urbanisme se fait en quelques clics.
- + RAPIDE,**
inutile de se déplacer en mairie.
- + ÉCONOMIQUE,**
il n'y a plus besoin de photocopier son dossier en plusieurs exemplaires.
- + ACCESSIBLE,**
le portail est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
- + PRATIQUE,**
la demande est consultable par Internet.
- + SÉCURISÉ,**
l'accès au compte en ligne est personnel et confidentiel.

À noter qu'il est toujours possible de déposer ses demandes « papier » directement au service urbanisme ou par courrier adressé à la commune où se situe le projet.